

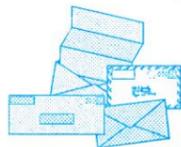
LA VIE AU VILLAGE

PETITES ANNONCES

- **Part. vend :**
-Cuisinière Godin bois-charbon rétro (fonte noire, barres de laiton). Puissance : 10 Kw. Elle peut fonctionner seule ou en chauffage central (de 2 à 7 radiateurs possibles). Très bon état. Prix 4 000 F..
-Evier blanc, neuf (dans son emballage). Longueur 93 cm, un bac + paillasse : 300 F.
☎ : H.R. 04.94.72.24.34
- Particulier à particulier cherche terrain à vendre constructible 1200 m² et plus. Secteur Rocharon/Ste-Anastasio.
☎ : 04.94.20.44.32 H.B. et H.R.
- Recherche terrain constructible environ 2000 m².
☎ : 04.94.59.66.50
- 74 - Loue studio plein sud tout confort, TV, garage 4 personnes PRAZ Sur Arly (Megève) Ski Alpin et Fond. Toutes Saisons.
☎ : 04.94.72.29.81
- VDS Xantia Turbo D, 1995, 17 000 Km (réels) 70 000 F.
☎ : 04.94.72.24.13

LE CARNET DE STE-ANASTASIE

- **NAISSANCE :**
Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de Corentin HOFFMANN, né le 24 novembre dernier. Toutes nos félicitations aux heureux parents.
- **DECES :**
Nous avons le regret de vous informer du décès de Madame Thi Loan HIRIBARNE, survenu le 14 décembre dernier. Nous présentons à sa famille nos sincères condoléances.
- **REMERCIEMENTS :**
HIRIBARNE Marcel, ses enfants et ses petits-enfants remercient très sincèrement toutes les personnes qui leur ont manifesté amitié et compassion en cette pénible circonstance.



TRIBUNE LIBRE

- **Lucile SUJET (9 ans).**

Je voudrais que les chasseurs arrêtent de chasser car tirer sur les hérons ; là c'est trop, je ne supporte pas que les chasseurs tirent sur des animaux qui ont tout à fait le droit de vivre comme nous. Il existe les droits de l'enfant qui ne se font même pas respecter dans certains pays, les droits de l'homme, mais moi je veux connaître les droits des animaux, car peut-être que pour vous ce n'est pas important par contre pour moi c'est important.

- **Madame Alice AIGNAN, habitante du village.**

Aux temps anciens, au moment de la découverte des nouveaux territoires les colonisateurs dictaient leurs lois. C'était très « normal et juste »?

Tout de même c'étaient des gens qui, venant d'un autre monde, savaient tout ce qui était bien pour ces pauvres indigènes ignorants.

Mais voilà la vie a suivi son cours. Maintenant nous sommes tous d'accord pour reconnaître cette erreur : leur manière de vivre était en accord avec leur nature et la nature.

Sans doute vous demandez-vous où je veux en venir Oh, pas très loin, juste à Sainte-Anastasio.

En effet, si en arrivant vous avez été, vous tous, attirés par notre village essayez de ne pas oublier que nous étions là et que ce qui a été fait avant vous n'est peut-être pas tout à jeter.

Quant à ceux qui, étant partis voir ailleurs, sont revenus, qu'ils se demandent s'ils sont là pour retrouver ce qu'ils ont perdu ou pour changer tout ce qui leur rappelle leur absence. Nous ne ressentons aucune rancune, ni aucun rejet envers les uns ou les autres et nos seules revendications sont le droit d'exister et d'avoir des opinions.

Alors, de grâce, arrêtez de commettre les erreurs d'autrefois.

Des Saint-Anastasiens pour d'Autres.



CINEMA

SAMEDI 26 DECEMBRE 1998
à 17 H 30 Salle Polyvalente
(Entrée : 25 F.)

Au programme : **MULAN**

Dernière production de Walt Disney

SAINTE-ANASTASIE



BULLETIN MUNICIPAL

DECEMBRE 1998
N°107

LE MOT DU MAIRE

Entre l'espoir et l'illusion, la tradition des voeux est une veine si riche, s'offrant si généreusement à chacun, qu'elle nous épargne même d'en préciser les termes ; il en va ainsi du rêve qui nous ferme les yeux.

Sans prétendre à de tels et incertains miracles, je vous présente plus simplement avec mes collègues du Conseil Municipal tous mes voeux pour cette nouvelle année, dernière du deuxième millénaire.

Pour Sainte-Anastasio, que 1999 nous confirme dans notre volonté d'amitié et de tolérance, ancrée solidement dans notre réalité quotidienne.

Pour chacun de vous, que cette nouvelle année apporte la santé, le travail et tout le bonheur de ses espoirs.

Enfin, pour chaque dirigeant associatif et pour tous ceux qui se dévouent pour les autres, je forme le souhait de les voir mieux encore réussir dans leurs projets avec l'esprit d'entreprise et de responsabilité que je leur connais.

C'est sur cet espoir et non sur de vaines illusions qu'ensemble nous pourrions aborder, avec une nouvelle détermination, l'année nouvelle.



Joyeux fêtes de Noël à tous.
amici

Jean-Pierre MORIN

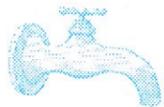


J.P. Morin



| | |
|--|--|
| <p><u>POLICE MUNICIPALE</u> NUMERO de la Police Municipale : 06.03.44.79.10.</p> <p>Enfin, pour les événements graves (incendie, accident, désordre...) ou en cas de non-réponse au numéro précédent, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie)</p> | <p><u>SERVICE DE GARDE DES MÉDECINS</u></p> <p>Le 27 Décembre..... Dr BRAUN..... 04.94.33.22.04 Le 01 Janvier Dr AZUELOS . 04.94.78.32.67 Le 03 Janvier Dr ARNAUD... 04.94.80.26.94 Le 10 Janvier Dr MATHIE.... 04.94.59.62.97 Le 17 Janvier Dr ASPE..... 04.94.48.85.20 Le 24 Janvier Dr CHRESTIAN04.94.69.78.75</p> |
| <p><u>ASSISTANT SOCIAL</u></p> <p>L' Assistant Social, tiendra sa permanence le VENDREDI 8 JANVIER 1999 de 9H30 à 11H30 en Mairie.</p> | <p> <u>DECHARGE CANTONALE DE LA ROQUEBRUSSANNE</u></p> <p>(Après le rond-point du Collège de Garéoult, prendre la direction de La Roquebrussanne). Du Lundi au Vendredi -8H à 12H- -13H30 à 16H- Samedi et Dimanche -8H à 12H- Pour vous débarrasser de tout ce qui n'est pas « monstres », c'est-à-dire ce qui peut trouver place dans une malle de voiture.</p> <p><u>RAMASSAGE MENSUEL DES MONSTRES</u> Prochain ramassage des « monstres » : ♦ le LUNDI 25 JANVIER 1999 (se faire inscrire en Mairie au préalable).</p> |
| <p><u>ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE</u></p> <p>Les prochaines permanences auront lieu les Vendredis 8 et 22 JANVIER 1999 en Mairie de 14 H. à 16 Heures.</p> | <p><u>CAMION VENTE</u></p> <p>Date prévue pour le prochain passage de camion vente au parking des Ferrages :</p> <p><u>MARDI 12 JANVIER 1999</u> • LES OUTILLEURS FRANCAIS de 14H30 à 16H</p> |
| <p><u>ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR</u></p> <p>Mme BENOÎT Marie-Pierre assurera sa permanence à la Mairie, le jeudi 7 JANVIER 1999 de 10 heures à 12 heures : aide à domicile, retraités, malades, infirmes (aide ménagère).</p> | |
| <p><u>PHARMACIES DE GARDE</u></p> <p>Standard Pharmagarde : 04.94.07.08.08</p> | |

COMPTEUR D'EAU - GEL



Après cette première alerte de l'hiver, n'oubliez pas de protéger vos compteurs et canalisations contre le gel.

Cette protection incombe aux propriétaires, aux usagers et non à la SEERC.

Sachez qu'à Ste-Anastasia il peut arriver que des températures de -15° à 18° soient enregistrées !

DEBROUSSAILLEMENT



N'OUBLIEZ PAS DE DEBROUSSAILLER AVANT LE 15 MARS... C'EST DEMAIN !

CLUB DE TENNIS



L'ensemble des adhérents du tennis se joignent à moi pour vous présenter ainsi qu'à vos familles nos meilleurs voeux

pour l'année 1999.

En ces périodes de fêtes, je tiens à féliciter nos jeunes pour leur nouveau classement. Ils ont comme objectif pour cette nouvelle saison, d'avoir au moins un classé dans chaque catégorie en 3ème série. Il est bien sûr inutile de rappeler qu'ils le doivent en partie à l'enseignement dispensé par Jean Patrick Véziano qui aura, pour le seconder cette année, un jeune éducateur, Julien Ledoux (30/2). Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal ont fait diligence pour obtenir les derniers fonds du Conseil Général afin de terminer le deuxième court, ce qui m'a permis de démarrer les démarches pour obtenir notre affiliation dès cette année auprès de la Fédération Française de tennis.

Voici le tableau des jeunes joueuses et joueurs du club avec leur progression :

- De non classé à 30/5 : Marie Pelletingas ; Marina Préziosi ; David Sauzède.
- De non classé à 30/4 : Julien Barboux ; Jérôme Digeon ; Julien Savoyen.
- De 30/4 à 30/3 : Nicolas Bachelard ; Laurent Gras ; Pascal Pointet.

Les plus hautes progressions :

- Julien Jonas de non classé à 30/3.
- Julie Véziano de 30/4 à 30/1.

Bravo et bonne année à tous.

NB : Venez vous inscrire au tennis, soit au baby tennis pour les petits, soit à l'école de tennis pour les plus grands, et même pour les mamans, les papas, les mamys, les papys. Soyez tous les bienvenus !

Inscription : le mercredi de 10H à 12H, le samedi de 10H à 12 H à la salle polyvalente ou sur le court.

Le Président Patrick JONAS



A.S.L. ORGANISATION DE LA COURSE ANNUELLE « Les BOUCLES de l'ISSOLE »

- L'Assemblée Générale du comité d'organisation de la course annuelle « les Boucles de l'Issole » s'est tenue le vendredi 27 novembre 98 salle omnisports.
- Le Président, entouré des membres du conseil d'administration, le maire Président de la commission extra-municipale, les élus engagés dans la vie associative du village étaient présents.

- A l'ordre du jour : rapport moral / bilan financier provisoire / reconstitution du bureau. Un compte-rendu détaillé de l'assemblée générale sera adressé aux membres du conseil d'administration ainsi qu'aux présidents de clubs sportifs. Remerciements à tous ceux et celles qui ont affronté la froideur pour participer activement à cette dernière réunion présidée par A. Marques de Carvallio.

Le Président - A. MARQUES DE CARVALLIO

CLUB DES CIGALES



Tout d'abord, nous tenons

à remercier ceux qui, nombreux, ont franchi les « portes ouvertes » de notre local le 28 novembre dernier. Les créations des adhérents de nos ateliers, exposées pour l'achat des cadeaux de fin d'année ont, cette fois encore, fait recette, ce qui constitue un bel encouragement pour nos « artistes ».

D'autre part, le samedi 9 janvier 1999 à 14H30, à la salle polyvalente, nous souhaitons la présence de tous les adhérents du club -et de ceux qui désireraient y adhérer- afin d'assister à notre assemblée générale annuelle. L'habituelle tombola (16 lots) et un goûter-spectacle animé par le duo vocal « Album-souvenir » agrémenteront la réunion.

Enfin, dès maintenant (les places devant être retenues longtemps à l'avance), nous vous annonçons un spectacle à l'Opéra de Toulon pour le 28 février : l'opérette « Trois de la marine » de Vincent Scotto. Les personnes intéressées auront l'obligeance de se faire connaître lors de l'assemblée générale où le prix de la place leur sera communiqué.

- Arrêt des ateliers du 19 décembre au 4 janvier 1999 inclus.

- Reprise des jeux le vendredi 8 janvier 1999.

- A partir de la rentrée 1999, l'atelier de peinture sur tissus fonctionnera, non plus le lundi, mais le mardi.

La Présidente



LES RANDONNEURS DE STE-ANASTASIE

L'Assemblée Générale des Randonneurs aura lieu le 7 janvier prochain, à la salle polyvalente (18 heures pour l'ensemble des adhérents, 17 heures 30 pour les membres du Conseil d'Administration).

La Présidente



- Chemins bétonnés : Reprise du bétonnage des chemins et achèvement du programme de 1998. Les travaux avaient, un temps, été interrompus à cause d'une période de basses températures.
- Ramassage des feuilles mortes dans le village et place de la Gare.
- Jardinage : Entretien des plantations communales.
- Repas des Anciens : Nettoyage du matériel, mise en place, décoration de la salle...
- Entretien du village : Entretien en l'absence de l'agent d'entretien habituel.
- Noël des écoles : Préparation des fêtes de fin d'année.
- Travaux dans l'église : Achèvement des travaux de restauration du chœur, du plafond, des menuiseries...

LA VIE ASSOCIATIVE

TELETHON 1998



Cette année encore, les associations ont répondu « présent » à l'appel du téléthon et ont conjugué leurs efforts pour proposer aux habitants de notre village de multiples animations. Il y en avait pour tous, jeunes et anciens, sportifs ou sédentaires, et tous sont venus au rendez-vous de la générosité. Le week-end fut dur pour certains, mais qu'importe, c'était pour une grande cause. Nommer tous les participants serait trop long, et dans la crainte d'en oublier, contentons nous de remercier les associations, commerçants et anonymes qui par leur action ont permis de recueillir cette année la somme de 13 097.35 F.

Pour mémoire l'année dernière c'est un chèque de 9 796.35 F. qui avait été envoyé à l'AFM.

| Manifestations | Espèces | Chèques | Total |
|--------------------------------------|-----------------|-----------------|------------------|
| Concours de Belote | 750.45 | | 750.45 |
| Marcheurs | 270.00 | | 270.00 |
| Tennis | | 160.00 | 160.00 |
| Gym | 572.50 | | 572.50 |
| Judo | | 350.00 | 350.00 |
| Echecs | 225.00 | | 225.00 |
| APESA (buvette et lâcher de ballons) | | 2 106.40 | 2 106.40 |
| Foot | | 1 000.00 | 1 000.00 |
| Basket | 230.00 | | 230.00 |
| Loto (Cigales et Secours Populaire) | 3 432.00 | 1 410.00 | 4 842.00 |
| Chorale | | 1 500.00 | 1 500.00 |
| Cigales (don) | | 500.00 | 500.00 |
| Fil Rouge | 641.00 | | 641.00 |
| TOTAL | 6 070.95 | 7 026.40 | 13 097.35 |



SECOURS POPULAIRE FRANCAIS STE-ANASTASIE

Nous avons le plaisir de vous informer que notre Comité organisera une grande « Braderie - Farfouille » de vêtements d'Hiver le : **SAMEDI 23 JANVIER 1999** Salle polyvalente de 10 H à 18 H sans interruption. Vous serez les bienvenus.

Pour l'équipe.

Le Président



A.S.L. SECTION BASKET-BALL PROGRAMME DES MATCHES A DOMICILE

♦ **BENJAMINS PRE-EXC.**
(Poule B)

DIMANCHE 10 JANVIER 99
STE-ANASTASIE/STE-MAXIME

CHRONIQUE MUNICIPALE

COMPTE RENDU

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 18 DECEMBRE 1998

Sous la Présidence de M. MORIN, Maire.

PRESENTS : MMES BOCQUET, LAURENT, MM. LALANDEC, CORBIER, RAYNAUD, FADDA, ABELLO, CUENOT, ISTRIA, JURAVER, TOSELLO, BROSSAUD.

ABSENT EXCUSE : M REMY donne procuration à Mme BOCQUET.

INDEMNITE DE CONSEIL DU PERCEPTEUR POUR L'ANNEE 1998.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté interministériel en date du 16.12.1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée au comptable non centralisateur des services extérieurs du trésor chargé des fonctions de receveur.

Le Maire, vu les prestations de conseil et l'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable fournies par Monsieur R. BELLUOT, inspecteur du Trésor, Receveur de la Commune, du 01 Janvier au 31 Décembre 1998.

Propose de lui allouer, la dite indemnité par référence à l'ensemble des dispositions de l'article 4 de l'arrêté susvisé, au prorata de la période durant laquelle il a exercé les fonctions de receveur de la Commune, selon un décompte établi annuellement par ses soins et prenant pour base la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois dernières années.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, décide d'allouer à Monsieur Rémy BELLUOT, l'indemnité de conseil calculée selon le tarif de l'article 4 de l'arrêté précité au taux de 100 % soit 2 955 F. brut (2 730.42 net) pour l'année 1998..

CREATION DE PHARMACIES EN ZONES RURALES MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lors d'une dernière réunion du conseil municipal, le projet d'installation d'une pharmacie a été abordé. Or, après des difficultés d'ordre administratif pouvant aisément trouver une solution, est survenue depuis une menace législative particulièrement préoccupante.

En effet, le Gouvernement vient, le 21 septembre, de conclure une convention avec les syndicats de pharmaciens.

Cette convention engage le Gouvernement à présenter avant la fin février un texte de loi au parlement qui, n'en doutons pas, l'adoptera séance tenante.

Devant l'émotion soulevée, des habitants du village ont décidé spontanément d'agir en pétition pour soutenir l'action de la Commune.

Le Conseil Municipal, prenant acte de cette volonté largement exprimée (aujourd'hui plus de 300 signatures recueillies), réaffirme son opposition à ce véritable marchandage qui, contre l'acceptation par les pharmaciens du déploiement de SESAM - VITALE (Plan d'économies des dépenses de santé) et la promesse d'un nouveau mode de rémunération, concède le blocage des créations de pharmacies dans les zones rurales.

Ainsi, en sacrifiant l'intérêt général, l'Etat donne raison à un véritable lobby corporatiste.

Le Conseil Municipal se prononce fermement contre un tel accord qui s'il est appliqué, spoliera et exclura des milliers de personnes de l'accès de proximité à une pharmacie.

Il forme le vœu que nos parlementaires, aujourd'hui informés de ce projet, fassent preuve de responsabilité en agissant dans l'urgence, afin que ce protocole et notamment son article 2, soit abrogé et que plus encore soit demandé, à l'exemple d'autres pays Européens, la liberté pure et simple d'installation des pharmacies.

Adopté à l'unanimité.

Le texte de la pétition reste à la disposition du public jusqu'au 4 janvier 1999 (accueil Mairie).

DOTATION GLOBALE D'ÉQUIPEMENT 1999 VOIRIE INTRA-MUROS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de réaliser l'achat et l'installation d'une passerelle sur l'Issole.

Le montant estimatif de ces travaux, selon le devis établi par PERCHE-INDUSTRIE, 28 330 LA BAZOCHE GOUET, s'élève à 85 375 F H.T., soit 102 962 F 25.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

| | | |
|------------------------|-----------|---------------------|
| État (D.G.E.) | (20 %) | 17 075 F 00 |
| Département | (35 %) | 29 881 F 25 |
| Région | (25 %) | 21 343 F 75 |
| Autofinancement | (20 %) | 17 075 F 00 |
| TOTAL H.T. | | 85 375 F 00 |
| T.V.A. (20,6 %) | | 17 587 F 25 |
| TOTAL T.T.C. | arrondi à | 102 962 F 00 |

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire :

- adopte le projet d'installation d'une passerelle ;
- approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé ;
- sollicite une subvention État de 17 075 F au titre de la dotation globale d'équipement.

DOTATION GLOBALE D'ÉQUIPEMENT 1999 MATÉRIELS ET MOBILIERS SCOLAIRES.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de réaliser l'achat de matériels et mobiliers scolaires.

Le montant estimatif de ces travaux, selon le devis établi par CAMIF Collectivités, s'élève à 30 024 F 45.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

| | | |
|------------------------|-----------------------|--------------------|
| État (D.G.E.) | (20 %) | 4 979 F 18 |
| Département | (35 %) | 8 713 F 56 |
| Région | (25 %) | 6 223 F 97 |
| Autofinancement | (20 %) | 4 979 F 10 |
| TOTAL H.T. | | 24 895 F 90 |
| T.V.A. (20,6 %) | | |
| TOTAL T.T.C. | 30 024 F 45 arrondi à | 30 024 F 00 |

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire :

- adopte le projet d'achat de matériels et mobiliers scolaires ;
- sollicite une subvention État de 4 348 F au titre de la dotation globale d'équipement.

LES GAÏETES DU VILLAGE

L'homme, dit-on, est un animal doué de raison, capable de réfléchir, de juger, de comprendre, de se conduire par lui-même.

Une évolution de plusieurs millénaires l'a amené à sa condition présente d'homo sapiens : de quadrupède il s'est redressé pour devenir bipède, ses membres se sont adaptés à leurs fonctions, son cerveau est devenu le plus gros du règne animal. Par ses facultés intellectuelles et les puissantes forces qu'il a su créer, il commande à ses congénères et parfois même à la nature.

Paradoxalement, on peut cependant se poser la question de savoir si tous les êtres humains de notre petite communauté ont également évolué pour atteindre ce don de raison qu'ils sont censés avoir ; le doute peut paraître futile ou léger mais une réalité très terre-à-terre permettrait de lui conférer une certaine consistance.

Lundi 30 Novembre, l'équipe technique municipale achevait de bétonner la deuxième section du chemin de la Grande Vigne au niveau du confluent des chemins de la Clappe, de l'Ubac, de Trumian et du Gaou de Vie. Chaque riverain avait été personnellement informé de cette opération et invité à prendre ses dispositions en conséquence, en particulier à utiliser une déviation rendue carrossable par les soins d'un bulldozer.

« Mais, quoi ! Oser me déranger dans mes habitudes, m'obliger à une contrainte d'une journée, attenter à mon petit égoïsme !... »

Et de pester, de fulminer contre les agents communaux, de les invectiver en des termes qui feraient rougir un capitaine de dragons !

Le lendemain matin, un spectacle affligeant et désolant s'offrait à la vue des élus et des agents : le travail réalisé avec conscience était saboté, massacré. Comme dans un rodéo automobile, des traces de pneus partaient en tous sens dans du béton à peine pris. Pour ce faire, on avait osé déplacer les barrages et les panneaux de signalisation.

Faut-il commenter ?

En mairie, la consternation était générale, l'incompréhension totale. Des mots généreux fusaient pour qualifier ces actes d'animaux doués de raison. Par respect pour eux, il serait inconvenant d'en faire état dans ces lignes.

Il fut alors un temps envisagé de laisser proliférer les nids de poules, ralentisseurs naturels et efficaces pour le plus grand bénéfice des finances communales. La raison pourtant l'emporta...

Que les personnes raisonnables se rassurent, l'entretien et la rénovation des chemins seront poursuivis en dépit de ces comportements regrettables.

Quant aux incorrigibles, peut-être faudrait-il, en attendant la prochaine campagne de bétonnage 1999, leur demander de méditer ces vers de Molière qui se moquait déjà des travers de ses contemporains pour leur faire prendre conscience de leur stupidité et de leur ridicule :

« La parfaite raison fuit toute extrémité
Et veut que l'on soit sage avec sobriété ».



ORDINATEURS ET POTAGER A L'ECOLE

Parce que l'époque le veut, cette école primaire possède une salle informatique dotée (excusez du peu) de huit ordinateurs, dont six offerts par un parent d'élève. Mais parce que l'enfance a besoin de toucher la terre, de voir croître les plantes, le jardin potager a trouvé tout naturellement sa place dans l'écrin de verdure de la « communale » de Sainte-Anastasia.

Une école jolie, bien équipée, au coeur de la cité, et d'un coût de 5 millions de francs qui a bénéficié d'une subvention du Conseil Général de 2,128 millions de Francs.



Invitation

Le Maire et le Conseil Municipal de STE-ANASTASIE,

seraient honorés de votre présence à la traditionnelle présentation des voeux aux associations et aux habitants du village le :

**DIMANCHE 3 JANVIER 1999
à 10 H 45
à la Salle Polyvalente**



URBANISME



Il est stipulé dans un permis de construire que la mairie doit contrôler l'installation individuelle du traitement des eaux usées avant son recouvrement.

A ce jour, un seul constructeur s'est plié de lui-même à cette obligation rendue obligatoire par la LOI SUR L'EAU.

Cette disposition légale a pour objet de réduire l'importance de la pollution des nappes phréatiques par les eaux de rejet des habitations. Des constructeurs ont, en effet, réalisé des installations d'épuration à des prix de moitié inférieurs à ceux normalement pratiqués et qui correspondent à la valeur d'achat du matériel seulement. D'où la suppression de certains éléments essentiels de l'installation.

La mairie se montrera désormais stricte dans l'application de la loi, d'autant plus que ce contrôle ne saurait entraîner de retard dans la construction.

D'autre part, il est rappelé, que les installations privées de traitement des eaux usées nécessitent un minimum d'entretien :

- nettoyage du bac à graisses ou du décolloïdeur.

- vidange de la fosse toutes eaux tous les deux à trois ans environ.

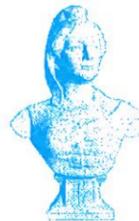
Dans ces fosses, l'accumulation rapide des dépôts, si aucune vidange n'est faite, risque d'entraîner le colmatage de l'installation tout entière avec les frais consécutifs à une remise en état de fonctionnement.



AVIS E.D.F.

L'E.D.F. porte à la connaissance des habitants que des travaux d'élagage et abattage pour l'entretien des lignes électriques (basse tension) sont entrepris sur le territoire de la Commune.

Pour tous renseignements, prendre contact avec E.D.F. - G.D.F.
Brignoles
au 04.94.36.43.58



INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Les personnes désireuses de s'inscrire dans la commune pourront procéder à cette opération jusqu'au :

31 DECEMBRE 1998.

Se présenter en Mairie muni de :

- un justificatif de domicile (ou de propriété)
- sa carte nationale d'identité.

En France depuis 1905 les règles qui régissent les rapports entre l'Eglise, l'Etat et les Collectivités Locales sont définies par la loi.

Ce sont en effet environ 40 000 édifices appartenant à la collectivité publique qui constituent ce patrimoine culturel dont la physionomie et les besoins répondent à des situations très variées.

De fait, ces édifices sont soumis à deux jurisprudences : celle des pouvoirs publics et celle de la hiérarchie catholique.

A Sainte-Anastasia comme ailleurs, les édifices et les objets mobiliers les garnissant sont laissés gratuitement à la disposition du culte mais appartiennent à la Commune (loi du 18 germinal de l'an X).

Par conséquent, dans bien des cas, des dépenses importantes d'entretien et de conservation (intérieur et extérieur), sont supportées par la collectivité.

Ici comme ailleurs, il y a belle lurette que de tels sujets ne soulèvent plus aucun conflit et que les passions partisans se sont bien heureusement évanouies.

Si donc aujourd'hui une difficulté assez insaisissable semble survenir au sein de la paroisse il est évident et facilement démontrable qu'elle ne concerne en rien la Commune.

En effet, les travaux entrepris l'ont toujours été dans le cadre de la loi et à la demande de l'église et de la paroisse (dont il n'appartient pas au Conseil Municipal de désigner la représentation, celle-ci étant dans tous les cas placée sous l'autorité « bienveillante » du Père ANDREZ, Curé de la paroisse).

Enfin, quant aux travaux réalisés par le passé (il y aurait environ 30 ans) personne à notre connaissance n'a accusé qui que ce soit d'avoir à cette occasion volé « des pierres ». D'ailleurs de quelles pierres situées dans l'église, s'agirait-il ? Mais cela n'est il pas une vieille histoire... sans grand intérêt.

Nous espérons que cette péripétie devrait, à l'approche des fêtes de Noël, trouver une issue empreinte de sagesse et de sérénité.

Quant à la Commune, elle peut réaffirmer sa totale neutralité dans un mini-conflit de clocher. Elle exaucera simplement, dans la mesure du possible, les vœux qui lui ont été présentés, ceci sans contrevenir à la loi.

Désireuse cependant de ne léser aucune minorité significative et constituée, elle restera attentive à tous les éléments objectifs de ce dossier.



Le repas traditionnel

Dès le commencement de cette jolie journée, le soleil s'était mis de la partie. Une belle route sèche facilitait les déplacements des convives. Qui ne se souvient de ce repas d'il y a quelques années, où une neige malencontreuse s'était mise à tomber dès le matin. (Pauvre Gilbert, il avait eu fort à faire ce jour-là, avec ses deux taxis !).

Donc, dès midi, tous les invités et leurs amis étaient réunis autour de la table de l'apéritif et buvaient leur premier verre dans la joie des retrouvailles.

Monsieur le Maire, dans une allocution brève et chaleureuse, remercia tous les organisateurs de cette fête, en particulier les membres du C.C.A.S., et évoqua le souvenir de Marie VERNAY, décédée dans l'année, et qui assumait son rôle au sein du C.C.A.S. jusqu'à ce que ses forces la trahissent.

L'excellent repas qui suivit, préparé par M. BISSE, de Cuers, enchantait tous les convives.

Un brin de nostalgie ensuite, avec quelques chansons des années 50, interprétées par M. BONNEVIE, venu de Sète pour assurer l'animation de cette belle fête. Après les chansons, la musique, très attendue, permit à tous ceux qui le désiraient de danser à perdre haleine jusqu'au soir.

Remercions de nouveau M. Gilbert COLON, (Taxi de l'Issole), de plus en plus sollicité à cette occasion et qui, avec tant de dévouement et de gentillesse, assure chaque année -à titre totalement bénévole- les déplacements de ceux qui le désirent.

Après avoir terminé ainsi, dans la joie et l'amitié, cette année 1998, rendez-vous fut pris pour Noël 1999 en se disant :

JOYEUX NOEL et BONNE ANNEE !

